

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR ADVENTURE GOLF**  
(en application de l'article 4 de l'arrêté du 7 avril 1983)

**RAPPEL DES PANNEAUX AFFICHÉS**

**POUR DES RAISONS D'HYGIÈNE :**

Les pique-niques sont interdits dans tout le parc.

**POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ :**

L'entrée est interdite à toute personne munie de glacière, bouteille en verre, alcool.

L'entrée du Parc est interdite aux mineurs non accompagnés d'un adulte (Définition de la qualité d'adulte, voir tarifs). Les mineurs sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne, et qui doit rester sur place.

Les enfants en groupes sont sous la responsabilité des accompagnateurs qui doivent être en règle avec la législation en vigueur (quota adulte/enfant, diplômes et compétences) et effectuer leur surveillance de façon continue.

**PAR AILLEURS :**

La direction n'effectue aucun remboursement ni indemnisation en cas de pluie.

**TOUT MANQUEMENT AU RÈGLEMENT AINSI QUE TOUTE ATTITUDE TROUBLANT LA CLIENTÈLE ENTRAÎNERA L'EXPULSION DU PARC SANS INDEMNISATION NI REMBOURSEMENT.**

**ARTICLE 1**

- Le fait de pénétrer dans l'établissement, soit à titre individuel, soit en groupe, implique obligatoirement l'acceptation sans réserve du règlement intérieur.
- En cas d'inobservation d'une quelconque de ces règles, la Direction non seulement déclinera toute responsabilité, mais se verra dans l'obligation d'inviter tout contrevenant à quitter immédiatement l'établissement sans pour cela être tenu de rembourser le prix payé à l'entrée.
- Le personnel employé par l'établissement est habilité à faire respecter les règles de visite et, en cas de manquement grave mettant la sécurité d'une ou plusieurs personnes en danger, à demander l'expulsion immédiate du ou des contrevenants.
- Toute gratuité concernant les enfants de moins de 3 ans doit être justifiée

par un document mentionnant la date de naissance de l'enfant (carte d'identité, passeport, carte de famille nombreuse...).

## ARTICLE 2

- Il est interdit de jeter dans les rivières de la nourriture aux poissons ou aux animaux.

## ARTICLE 3

L'accès aux installations est interdit aux personnes en état d'ébriété, ainsi qu'à celles ayant un comportement portant atteinte à la sécurité ou à la tranquillité.

Les visiteurs doivent obligatoirement :

- Circuler uniquement dans les allées du parc et respecter leurs parcours et patienter avec civilité derrière les clients les précédant.

- Ne pas jouer en groupe de plus de 5 personnes sur un même parcours.

- Respecter les clôtures, ne pas pénétrer sur d'autres parcours protégés par une barrière - une porte - une chaîne ou toute autre protection et notamment dans celles portant les mentions : INTERDIT ou PRIVÉ.

- Ne pas franchir les barrières de protection de chaque parcours.

- Ne pas toucher aux plantes, aux arbustes, ni cueillir des fleurs.

- Ne pas s'appuyer sur les grillages ou les animaux du décor. Ne pas monter sur ceux-ci ni sur aucun élément des décors autre que les parcours balisés.

- Garder les enfants sous surveillance continue, ne pas les laisser courir dans les allées des parcours.

- Ne pas pénétrer dans les locaux de service, même si ceux-ci ont été provisoirement laissés ouverts.

- Ne pas introduire une arme quelconque, même si elle est factice ou inoffensive, ni aucun objet ou produit dangereux.

- Ne pas utiliser de poste de radio ou instruments sonores.

- Ne pas marcher pieds nus et avoir une tenue correcte.

- Les jeux de ballon ou course à pied sont interdits.
- Les trottinettes et vélos sont interdits.
- Merci de laisser les accès aux endroits réservés aux personnes handicapées.

#### ARTICLE 4

- Il est interdit de fumer sur les parcours sauf dans les zones commerciales et allées.
- Il est interdit de cracher, d'inscrire ou d'écrire sur le Golf.
- Il ne doit pas être introduit d'animaux dans l'enceinte de l'établissement. Malgré notre amour des animaux, les chiens, même tenus en laisse, sont strictement interdits.
- Il est possible de manger ou boire dans les allées en dehors des parcours et déposer tous déchets dans les zones réservées à cet effet.
- Il est interdit d'abandonner des restes d'aliments.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une excellente visite.

LA DIRECTION